

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2020

SOUFFRANCES ANIMALES - (N° 3393)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

L'objectif poursuivi par l'alinéa 5 de l'article 3 est pourvu à l'alinéa 4.

Il convient donc, dans un souci d'intelligibilité de la loi, de supprimer cet alinéa.